



Vente conclue sans acompte

Par **franci_old**, le **26/12/2007** à **16:35**

Bonjour,

J'ai vendu un bien sans demander d'acompte.

Il n'y avait pas de conditions suspensives.

Le délai est dépassé et l'acheteur ne se présente pas chez le notaire pour l'acte authentique.

Es-ce que je peux réclamer un dédommagement (temps perdus, donc interets, autres acheteurs refusés.....) ?

Merci de votre aide

Francis FOURNIER